VENTES A L'ENCAN —VENTES A L'ENCAN

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR--SANS LIMITE.

SITES POUR BATIR

RUE SARATOGA, ENTRE L'AVENUE TULANE ET LA RUE GRAVIER.

CONVENABLE POUR EMPLACEMENT DE COMMERCE.

COTTAGE DOUBLE,

224-230 RUE SARATOGA,

Entre l'Avenue Tulane et la Rue Gravier.

JEUDI, LE 35 FEVRIER 1912, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE VEUVE PIERRE BARRERE.

No 98,922 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 15 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 3 janvier 1912, et signé en Cour ouverte le 10 janvier 1912 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de ladite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes ses dépendances y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga), Sud Rempart, Gravier et Commune, ayant un devis dressé par Louis E. Pilié daté du 18 novembre 1874 une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant Wm J. Hester, ancien notaire en cette ville, le 21 novembre 1874, lequel lot mesurant d'après ledit devis dix huit pieds et deux pouces de face à la rue Bassin (maintenant Saratoga), soixante trois pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Commune, se divisant du lot A, sur ledit devis soixante trois pieds, cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Gravier et dix huit pieds un pouce et six lignes en largeur dans le fond.

Troisième — Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga), Sud Remparts, Gravier et Commune, ayant en mesure anglaise soixante-dix pieds de face à la rue Bassin (maintenant Saratoga) sur soixante pieds de profondeur (mesure française) diminuant en largeur dans le fond pour qu'il n'y ait que cinquante-sept pieds neuf pouces et demi de largeur sur la ligne du fond, mesure anglaise; borné d'un côté par la propriété de Noel Badon, ou assigné et de l'autre côté par la propriété de Wm M. Lambert ou assigné.

Les améliorations sont connues comme Nos 224-230 rue Saratoga, entre l'avenue Tulane et la rue Gravier, ilet rue Sud Rempart et comprenant quatre (4) chambres et cuisine de chaque côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication sur la propriété, ledit intérêt étant payable annuellement garanti par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale, les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation la vente sans estimation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses de sécurité dans les actes de vente. L'acquéreur devant assurer et tenir assurées les améliorations pour le montant de la portion du crédit, et devant transférer la police ou les polices au porteur desdits billets, et devant déposer chez l'encanteur du pour cent du prix au moment de l'adjudication, et devant recevoir les loyers qui courront du jour de l'adjudication, et devant payer les taxes de l'année 1912 et payer pour les frais et les certificats requis et assumer le paiement des polices d'assurance non expirées et de payer pour les primes non acquises et de assumer les taxes de 1912. Les titres devant être examinés pouvoir de signer et exécuter les actes nécessaires pour la vente.

Les actes de vente devant être passés pardevant Gustave A. Lemonnier notaire en cette ville aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
806 rue Perdido.

Janvier—24 21 28—fév 4 11 15

Stoudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

John A. Rawlins vs Merchants Express Co. Ltd.

No 99,143—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

AU PLUS OFFRANT.

Tous les effets mobiliers du Merchants Express se composant de "moteur truck", 4 wagons simples 3 wagons doubles, 1 jeu de harnais, meubles de bureau et installations, réfrigérateur pour machine à écrire, etc., etc. Aussi 1 lot de comptes courants de valeur.

A L'ENCAN,

Mercredi, 31 Janvier 1912,

A 11 heures A. M., sur les lieux, No 163 University Place.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Léonard L. Stern, Encanteur—vendront à l'enchère publique, aux susdite date et lieu, en vertu d'un ordre signé le 15 janvier 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les effets mobiliers, à savoir

Tous les effets mobiliers de la Marchants Express Co. Ltd, comprenant wagons, meubles de bureau et installations comptes courants, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré au bureau des encanteurs.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

S. A. Montgomery, J. D. Dresner, avocats des pétitionnaires.

20 jan—20 21 [illegible] 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur.

William Nunn vs Duke et Nunn Co.

No 99,139—Cour Civile de District, Division B.

Au plus fort enchérisseur.

1 lot de matériel pour bâtir, briques à feu terre à feu, "flue pipe", installations pour conduits d'égouts, briques pressées de St Louis, briques à feu pour voûte, tuiles à feu, poêle pour plâtrage, marchandises en terre à feu, "herring bone laths", plâtre pour muraille, chaux vive, fabriquée de tuyaux, clous, brouettes, wagonnettes, une grande balance Osgood pour wagon à charbon et balance pour bâtisse, un lot de charbon, un lot de coquilles à sorties, 2 bâtisses en bois, etc., etc. Aussi un lot de comptes courants de valeur.

A l'Encan, MARDI, le 30 Janvier 1912, à 11 Heures A. M.

sur les lieux, coin des rues Clio et Derbigny.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—Il sera vendu à l'enchère publique, à la susdite date et en droit, en vertu d'un ordre signé le 25 janvier 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir

175 barils Coquilles pourries, 4 chargements de Coquilles "clam", 12 chargements de Charbon "slack", 1 lot de "Bins" et Planches, 1 grand "Osgood Scale and Scale building" 3700 Briques à feu, 2 Charrettes, 1 wagon plateforme à ressorts pour deux chevaux, 1 lot de tuyaux en terre à feu, 1 lot de tuyaux et installations pour égouts (environ 1000 morceaux), à peu près 4000 briques pressées de St-Louis, 200 Briques à feu "Arch", 1 wagon à ressorts, 1 lot de divers "fire tile", 2 Brouettes, 1 lot de Poêle pour plâtre (environ 244 boîtes), 9 kegs de Clous, 1 lot de marchandises en terre cuite incluant couvertures de cheminées et tuyaux, 1 lot de lettres pour le pavage de "Schillinger", 1 lot de chaux "slack", environ 150 sacs de plâtre pour muraille, 1 lot doubleur de conduits, deux bâtisses en bois sur un terrain aussi un lot de comptes courants de valeur, le tout d'après l'inventaire enregistré en les bureaux de l'Encanteur.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., 322 rue Baronne.

Joh. R. Todd, receveur.
W. F. Brewer, avocat.

19 janv 19 21 29 30

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Epiceries, Cheval, Wagon, Meubles de bureau, etc., Comptes courants, Glacières, Stocks et.

Succession de William E. Daigle.

No 98 769—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MERCREDI le 7 février 1912 à 10:30 heures a. m., sur les lieux, No 701 rue Carondelet, coin Girod.

Et immédiatement après, sur les lieux 929 rue Robin, près de la rue Constance, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, daté du 20 janvier 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Stock en main dans l'Epicerie 701 rue Carondelet.

Meubles de bureau, chevaux, wagons, buggy, marchandises dans l'entrepôt, aussi comptes courants; 1 action dans la Columbian Realty Co.

Le contenu du bureau, etc., 929 rue Robin.

Conditions—Comptant.

W. J. Holden avocat.

26 jan—26 27 28—fév 4 7

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

—ET—

Terrains pour Bâtir

—DANS—

UNE SECTION QUI S'AMELIORE

—PRES D'UNE—

DOUBLE LIGNE DE CARS

A Deux Ilets de la rue du Canal

—ET A UN—

Ilet de l'Avenue "City Park"

Succession de Mme Barbara Abrix, Veuve de William Mehr.

No 95 750—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 8 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 5 décembre 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Premier—Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 32 sur un plan par John Schreiber, voyer, de 20 mars 1888, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot est borné par les rues Bienville, Conti, Anthony et Bernadotte, acquis livre des transferts 146, folio 183, et livre des transferts 214 folio 100.

Ledit ilet de terre sera vendu en lots subdivisés d'après un devis d'arpentage par M. Edgar Pilié, voyer, daté du 23 décembre 1911, comme suit:

Vingt-quatre lots de terre désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement. Les lots Nos 1 à 10 inclusivement sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Bienville et Bernadotte, et mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Bernadotte et entre lignes parallèles de 120 pieds. Les lots Nos 2 à 9 inclusivement mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Bienville sur 120 pieds en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Bienville et Anthony et mesurant 31 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Anthony et entre lignes parallèles de 120 pieds. Les lots Nos 11 et 12 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Anthony sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 est contigu aux lots Nos 6, 7, 8, 9, 10 et 24 dans leur fond. Le lot No 12 est contigu aux lots Nos 13, 14, 15, 16, 17 et 23 dans leur fond. Les lots Nos 13 à 22 sont contigus et mesurent comme suit:

Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Conti et Anthony, et mesurant 32 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti, sur 120 pieds 9 pouces 6 lignes en profondeur et façade à la rue Anthony et entre lignes parallèles. Les améliorations sur le lot No 13 comprenant un cottage simple à un étage, couvert en ardoises, No 4338 rue Conti, contenant galerie et quatre chambres. Dans le fond il y a un (magasin ou entrepôt).

Les lots 14, 15, 16 et 17 mesurent chacun 31 pieds 10 pouces de face à la rue Conti sur 120 pieds 9 pouces 6 lignes en profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 18, 19, 20 et 21 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Conti sur 120 pieds 9 pouces 6 lignes en profondeur entre lignes parallèles, le lot No 22 formant l'encoignure des rues Conti et Bernadotte et mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti sur 120 pieds, 9 pouces 6 lignes de profondeur et façade à la rue Bernadotte et entre lignes parallèles. Les lots Nos 23 et 24 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bernadotte sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 23 est contigu aux lots Nos 12, 18, 19, 20, 21 et 22, dans le fond. Le lot No 24 est contigu aux lots Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 11 dans le fond.

Les rues Bienville et Anthony ont leur trottoir pavé en asphalte.

Deuxième—Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans ilet borné par les rues Bienville, Derville, Anthony et Helena, désigné par la lettre C, sur un devis d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté du 26 décembre 1911, d'après lequel, ledit lot mesurant 91 pieds, 7 pouces, 6 lignes sur le côté vers la rue Helena, 112 pieds, 1 pouce, 3 lignes sur l'autre ligne de côté se joignant à un point sur la rue Bienville et 44 pieds, 9 pouces, 7 lignes de large sur la ligne du fond.

Troisième—Le cottage double en bois à un étage, Nos 4916 et 4918 rue Bienville, contenant quatre chambres de chaque côté contigu et dans le même district et ilet que la propriété deuxièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le susdit devis par Pilié, le 26 décembre 1911 et mesurant 36 pieds 1 pouce de face à la rue Bienville sur 91 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Quatrième—Le cottage simple en bois à un étage, No 4924 rue Bienville, contenant trois chambres, contigu dans le même District et ilet que la propriété deuxièmement et troisièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur ledit devis par M. Pilié du 26 décembre 1911, et mesurant 43 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville sur 91 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrite a été acquise livre des transferts 198, fol. 277 et livre des transferts 194, fol. 273.

Cette propriété est en voie de grandes améliorations et ayant le service par deux lignes de chars de ceinture qui est très agréable pour le centre des affaires aussi bien qu'une autre partie de la ville. Une occasion pour des magnifiques profits.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final.

L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis de l'acquéreur au moment de la vente. Les actes de vente pardevant F. W. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

McCloskey & Benedict, avocats.

7 jan—7 14 21 29—fév 4 8

AVIS DE SUCCESSION

Succession de August Coller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 98,267. — Division B — Attendu que [illegible] Gerdill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August Coller, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

18 jan—18 22 27

Succession de Joseph Kolcher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 98,966.—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James P. Coffin, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

18 jan—18 22 27

Succession de Henry Klang.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 98,582—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Julia A. Haag, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

19 janv—19 22 28

Succession de John Klein.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 93,270—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Byrnes Jr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Charles Louque, avocat.

17 jan—17 21 26

VENTES A L'ENCAN

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR, SANS LIMITE OU RESERVE

John A. Sullivan vs Mlle Mary Whelan et al.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 98,660, daté et signé du 13 décembre 1911, dans l'affaire de John A. Sullivan vs Mlle Mary Whelan et al, No 98,660, Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai de vendre la propriété décrite comme suit à l'encan au dernier et plus haut enchérisseur, JEUDI, le 1er février 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

1° Un magasin et résidence, 355 rue S. Claiborne, encoignure de la rue Gravier, l'ilet des rues Commune et Derbigny, comprenant 3 chambres et bâtisse à deux chambres dans le fond du tout sur un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet Numéro 432 borné par les rues Gravier, Claiborne, Commune (maintenant l'avenue Tulane) et la rue Derbigny et désigné comme lot No vingt et un (21), formant l'encoignure des rues Gravier et Claiborne et mesurant onze (11') pieds, trois (3") pouces de face à la rue Gravier, quarante (40") pieds un (1") pouce, cinq (5''') lignes de face et profondeur à la rue Claiborne, de la soixante dix neuf (79') pieds, six (6") pouces, quatre (4''') lignes, s'étendant à un angle vers l'avenue Tulane, cent vingt (120) pieds en profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No 20, et vingt sept (27') trois (3") pouces en largeur dans le fond, le tout d'après un arpentage dressé par Adloe Orr, député-voyer de ville, le 28 décembre 1911.

2° Un lot ayant une écurie à deux étages et hangar, 1705 rue Gravier, entre les rues Claiborne et Derbigny (autrefois Willow), sur un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Willow (maintenant Derbigny), Gravier et Commune (maintenant avenue Tulane), désigné comme lot No vingt (20) dans l'ilet No 432, mesurant vingt sept (27') pieds à la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt (120') pieds.

3° Un joli cottage simple 1707 rue Gravier, entre les rues Claiborne et Derbigny (autrefois Willow), comprenant 4 chambres au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage avec grande écurie à deux étages et hangar et emplacement pour chemin de voiture étant sur un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits voies, et etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune (maintenant avenue Tulane) Claiborne ou Clara (autrefois Ste-Magdeline) Willow (autrefois Ste-Adeline) et Gravier, et désigné comme lot No dix-neuf sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 12 mai 1843, déposé en l'étude de A. Mazereau, ancien notaire, et mesurant vingt-sept (27') pieds trois (3") pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt (120') pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles mesure américaine.

4° Un magnifique cottage simple 1715 rue Gravier encoignure Derbigny, comprenant 7 chambres, vestibule, chambre à bain, gaz, etc., et une bâtisse simple à deux étages dans le fond au même endroit No 442 rue Sud Derbigny comprenant deux chambres au premier étage, deux chambres au rez-de-chaussée et un joli cottage double 1709-11 rue Gravier, entre les rues Derbigny et Claiborne, comprenant 5 chambres, office et gaz de chaque côté. Les trois propriétés ci-dessus devant être vendues ensemble, avec les deux certains lots de terre situés, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet triangulaire borné par les rues Claiborne, Gravier et Willow, désigné comme lot No un sur un plan dressé par Pilié, daté du 27 novembre 1860, déposé en l'étude de C. E. Fortier, ancien notaire en cette ville, comme plan No sept, ledit lot mesurant cinquante et un (51') pieds, un (1") pouce et deux (2") lignes de face à la rue Claiborne, cinquante et un pieds (51') huit pouces (8") et trois (3") lignes de face à la rue Willow ou Sud Derbigny, sur une profondeur et façade quatre-vingt-dix-huit (98') pieds, huit (8") pouces et deux (2''') lignes à la rue Gravier et une profondeur de quatre-vingt deux (82') pieds deux (2") pouces et sept (7''') lignes sur la ligne du lot No deux, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

5° Une résidence double à deux étages, 339-41 rue Sud Claiborne, entre les rues Tulane et Gravier, l'ilet Derbigny, comprenant du côté 3 chambres au premier étage, 3 chambres au rez-de-chaussée, de plus de côté 2 chambres au premier étage et deux chambres au rez-de-chaussée sur un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro 432, lequel est borné par les rues Claiborne, Gravier, Commune maintenant avenue Tulane, et la rue Derbigny et décrit comme lot No vingt-six sur un plan fait par L. H. Pilié, daté du 12 mai 1843, déposé pour référence en l'étude de A. Mazereau, notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure anglaise vingt-six (26') pieds neuf (9") pouces et trois (3''') lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de quarante quatre (44') pieds onze (11") et quatre (4''') lignes sur le côté le plus près de la rue Gravier, cinquante-cinq (55') pieds sept (7") et deux (2") lignes sur l'autre ligne et vingt-sept (27') pieds un (1") pouce et deux (2''') lignes de largeur dans le fond.

6° Un cottage double 401-03 rue Sud Claiborne, coin Gravier, l'ilet Willow ou Derbigny, comprenant de chaque côté 5 chambres et une résidence simple à deux étages 1712 rue Gravier, encoignure Derbigny (autrefois Willow) comprenant 3 chambres au premier étage et 3 chambres au rez-de-chaussée, les deux propriétés ci-dessus devant être vendues ensemble sur un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet triangulaire borné par les rues Claiborne, Gravier et Willow, désigné comme lot No un sur un plan dressé par Pilié, daté du 27 novembre 1860, déposé en l'étude de C. E. Fortier, ancien notaire en cette ville, comme plan No sept, ledit lot mesurant cinquante et un (51') pieds, un (1") pouce et deux (2") lignes de face à la rue Claiborne, cinquante et un pieds (51') huit pouces (8") et trois (3") lignes de face à la rue Willow ou Sud Derbigny, sur une profondeur et façade quatre-vingt-dix-huit (98') pieds, huit (8") pouces et deux (2''') lignes à la rue Gravier et une profondeur de quatre-vingt deux (82') pieds deux (2") pouces et sept (7''') lignes sur la ligne du lot No deux, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

7° Deux cottages doubles, 428-30 rue S. Claiborne et 429-31 rue Clara, les deux entre les rues Perdido et Gravier, chaque maison comprenant 3 chambres de chaque côté, devant être vendus ensemble avec un certain lot de terre, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet triangulaire borné par les rues Claiborne, Clara et Perdido, et désigné par le No deux sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le vingt-septième jour de novembre 1866 et déposé pour référence en l'étude de C. E. Fortier, ancien notaire en cette ville, comme plan No cinquante sept du livre des plans No un et mesurant trente-deux (32') pieds neuf (9") pouces de face à la rue Clara sur une profondeur de quatre vingt onze (91') pieds quatre (4") pouces et sept (7''') lignes sur la ligne du côté du lot No deux, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

8° Un cottage double 2319-21 avenue Tulane, entre les rues Miro et Tonti, le lot s'étendant à travers et faisant face à l'avenue Banks, la maison comprenant 3 chambres et hangar de chaque côté sur une certaine étendue ou portion de terre située, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 549, lequel est borné par l'avenue Tulane, les rues Banks Miro et Tonti, mesurant vingt-huit (28') pieds onze (11") pouces et deux (2") de face à l'avenue Tulane, vingt-huit (28') pieds six (6") pouces de face à la rue Banks sur une profondeur de cent vingt-trois (123') pieds six (6") pouces et cinq (5''') lignes sur la ligne du lot No sept, et cent dix-huit (118') pieds quatre (4") pouces sur l'autre côté, la dite portion de terre, consistant du lot No six, mesurant vingt sept (27') pieds, cinq (5") pouces, deux (2''') lignes de face à l'avenue Tulane, vingt sept (27') pieds à la rue Banks sur une profondeur de cent dix huit pieds (118') quatre (4") pouces sur la ligne du lot No cinq, et cent vingt trois (123') pieds, dix (10") pouces et cinq (5''') lignes sur le côté du lot No sept et une portion du lot No cinq, mesurant un (1") pied, six (6") pouces de face à l'avenue Tulane et la rue Banks sur une profondeur de cent dix huit (118') pieds, (4") pouces.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en billets d'hypothèque de lien de vendeur à l'ordre et endossés par l'acquéreur, la balance en un et deux ans après la date, portant six pour cent (6 0/0) par an de la date jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité pour les garantir. Les taxes pour l'année 1912 devant être payées par l'acquéreur. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe notaire, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent (10 0/0) au moment de l'adjudication chez

I. B. RENNYSON,
Encanteur.

John J. Reilley, avocat pour le demandeur.
McCloskey & Benedict, avocats pour la défenderesse.

31 déc—31—jan 7 14 21 28—fév 1

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Walter C. Leahey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 99,313—Division — — Attendu que Mme Catherine Kesler veuve de Walter C. Leahey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Walter C. Leahey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Zach Spearing, avocat.

20 janv—20 24 29

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.J.

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois — NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois — NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.